

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

**SEANCE DU 13 AVRIL 2026**

**APPROUVE EN SEANCE DU 30 AVRIL 2026  
AFFICHE LE 30 AVRIL 2026**

Le treize avril deux mille vingt-six à 10 heures 00, le conseil d'administration, convoqué le huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bryan MASSON, Président du CCAS.

**PRÉSENTS :**

M. Bryan MASSON, Mme Josiane PIRET, Mme Isabelle UTRAGO, Mme Marie ROFIDAL, Mme Marjorie OUSSADON, Mme Florence GUILLEMOIS, Mme Christiane CHARLES, Mme Marlène SACCHELLI, Mme Michèle COUTELLE-LAFARGE, Mme Maria BRUNI, Mme Gisèle DECONINCK, Mme Martine FORTUNE.

**POUVOIRS RECUS DE :**

/

**ABSENTS :**

Mme Margaux RAVARY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**QUORUM :**

12 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 13 en exercice.

\* \* \*

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 10 heures 10 et procède à l'appel des présents.

\* \* \*

Monsieur le Président : « *Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> réunion de ce nouveau conseil d'administration et nous allons donc essentiellement évoquer des questions de mise en place d'instances.*

*Conformément à l'article R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Directeur est désigné secrétaire de séance.*

*Je vous informe que cette séance est enregistrée, afin de permettre une meilleure rédaction du procès-verbal.*

*L'ordre du jour comporte 14 questions. Vous avez tous été destinataires de l'ensemble des documents.*

*La question N° 01 concerne l'installation du conseil d'administration.*

*Le conseil municipal, dans sa séance du 2 avril 2026, a désigné les six membres élus, et par arrêté du 8 avril 2026, j'ai désigné les six membres nommés représentant les associations.*

*Je déclare donc tous ces membres installés dans leurs fonctions.*

*Cette question ne donne pas lieu à vote. Avez-vous des questions ? [Pas de question].*

*La question N° 02 concerne l'élection d'un vice-président et d'un vice-président délégué, conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.*

*Je vous propose de commencer par l'élection du vice-président. Cette élection est prévue par vote au scrutin secret. Qui est candidat ? »*

Madame Josiane PIRET se porte candidate.

Les membres du conseil d'administration procèdent au vote.

Madame Josiane PIRET obtient 12 voix.

Monsieur le Président : « *Madame Josiane PIRET, ayant obtenu l'unanimité au premier tour de scrutin, est élue en qualité de vice-président du Centre Communal d'Action Sociale. Félicitations Josy, Madame la vice-présidente !* »

Madame Josiane PIRET : « *Merci.* »

Monsieur le Président : « *Nous passons maintenant à l'élection du vice-président délégué, chargé de remplacer la vice-présidente en cas d'empêchement.*

*Même principe.* »

Madame Isabelle UTRAGO se porte candidate.

Les membres du conseil d'administration procèdent au vote.

Madame Isabelle UTRAGO obtient 12 voix.

Monsieur le Président : « *Madame Isabelle UTRAGO, ayant obtenu l'unanimité au premier tour de scrutin, est élue en qualité de vice-président du Centre Communal d'Action Sociale. Félicitations chère Isabelle, tu es élue !*

*Pour la question N° 03, il s'agit d'adopter le règlement intérieur du CCAS, conformément à l'article R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles.*

*Vous avez été destinataire du projet de règlement intérieur. Ce dernier reprend les dispositions relatives à la composition du conseil d'administration, ses missions, son fonctionnement, ainsi que les spécificités liées à la commission permanente.*

*Avez-vous des questions sur ce règlement ?* » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Monsieur le Président procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le règlement intérieur du CCAS présenté.

Monsieur le Président : « *Question suivante, N° 04 Délégations de pouvoirs du conseil d'administration.*

*Le conseil d'administration règle les affaires de l'établissement par délibérations. Toutefois, conformément à l'article R. 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il peut déléguer ses pouvoirs au Président, ou au Vice-Président, ou au Vice-Président délégué. Ces pouvoirs sont au nombre de 8 et ils sont listés dans le rapport de présentation qui vous a été transmis.*

*Pour des questions pratique de gestion, je vous propose de déléguer l'ensemble de ces 8 points au vice-président ; et en cas d'absence ou d'empêchement de donner cette délégation au vice-président délégué.*

*Concernant le point relatif aux actions en justice, point n° 7, il est nécessaire de définir le cadre de la délégation. Aussi, je vous propose de retenir les actions menées devant toutes les juridictions et à tous les degrés, y compris pour se constituer partie civile au nom du CCAS en matière pénale, ainsi que des actions de dépôt de plainte. La même définition a été reconnue par la commune.*

*Enfin, concernant les élections de domicile (point n° 8), je vous propose également d'autoriser le Directeur du CCAS à signer tous les documents relatifs à ces décisions (délivrance, refus, résiliation), et ce pour des raisons de pratiques au quotidien.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Monsieur le Président procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ensemble des propositions formulées.

Monsieur le Président : « *La question N° 05 concerne la désignation des membres de la commission permanente,*

*La commission permanente a été créée le 29 juin 2001 par le conseil d'administration. Son fonctionnement et ses attributions ont été indiqués à l'article 4 du règlement intérieur que nous avons examiné précédemment.*

*Pour rappel, cette commission est compétente pour émettre un avis sur les demandes d'aides sociales légales, sur l'attribution d'aides financières et de prestations remboursables, ainsi que sur l'examen des candidatures pour les demandes de logement à la résidence-autonomie « La Fraternelle ».*

*Elle devra rendre compte de toutes ses décisions au conseil d'administration.*

*Elle est composée d'un président (le maire ou un conseiller municipal désigné par lui-même), et de six administrateurs : trois parmi les membres élus et trois parmi les membres nommés.*

*Concernant la présidence de cette commission, elle sera confiée par arrêté à la vice-présidente et je vous propose donc de procéder maintenant à la désignation des six membres.*

*Il est proposé pour les membres élus Mesdames Isabelle UTRAGO, Marie ROFIDAL et Florence GUILLEMOIS, et pour les membres nommés Mesdames Christiane CHARLES, Gisèle DECONINCK et Martine FORTUNE.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Monsieur le Président procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne parmi les membres élus Mesdames Isabelle UTRAGO, Marie ROFIDAL et Florence GUILLEMOIS, et parmi les membres nommés Mesdames Christiane CHARLES, Gisèle DECONINCK et Martine FORTUNE, pour siéger à la commission permanente.

Monsieur le Président : « *Pour la question N° 06 Commission d'appels d'offres : création, il convient, conformément à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à la création d'une commission d'appels d'offres pour pouvoir choisir les attributaires des marchés passés selon une procédure formalisée.*

*Je vous propose donc d'approuver la création de cette commission.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Monsieur le Président procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'une commission d'appels d'offres.

Monsieur le Président : « *Suite à cette création, nous passons maintenant à la question N° 07 relative à l'élection des membres de la commission d'appels d'offres.*

*Cette commission est composée, conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.*

*Les membres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et comme indiqué dans le rapport de présentation.*

*Je vous propose de désigner le vice-président du CCAS en tant que président de la commission d'appels d'offres, d'autoriser le président de la commission à convier d'autres membres avec voix consultatives, et de procéder à l'élection des membres de la commission d'appels d'offres, pour la durée du mandat du conseil d'administration.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question].

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ensemble de ces propositions, désigne le vice-président du CCAS comme président de la commission d'appels d'offres, et procède à l'élection en son sein des membres de cette commission.

Pour les membres titulaires, la liste de candidats suivante est proposée : Mesdames Isabelle UTRAGO, Marie ROFIDAL, Marjorie OUSSADON, Florence GUILLEMOIS et Margaux RAVARY.

Les membres du conseil d'administration procèdent au vote.

La liste Isabelle UTRAGO, Marie ROFIDAL, Marjorie OUSSADON, Florence GUILLEMOIS et Margaux RAVARY obtient 12 voix.

Monsieur le Président : « *Mesdames Isabelle UTRAGO, Marie ROFIDAL, Marjorie OUSSADON, Florence GUILLEMOIS et Margaux RAVARY ayant obtenu l'unanimité au premier tour de scrutin, sont déclarées élues en tant que membres titulaires de la commission d'appels d'offres du CCAS.* »

Pour les membres suppléants, la liste de candidats suivante est proposée : Mesdames Christiane CHARLES, Marlène SACCHELLI, Michelle COUTELLE-LAFARGE, Maria BRUNI et Gisèle DECONINCK.

Les membres du conseil d'administration procèdent au vote.

La liste Christiane CHARLES, Marlène SACCHELLI, Michelle COUTELLE-LAFARGE, Maria BRUNI et Gisèle DECONINCK obtient 12 voix.

Monsieur le Président : « *Mesdames Christiane CHARLES, Marlène SACCHELLI, Michelle COUTELLE-LAFARGE, Maria BRUNI et Gisèle DECONINCK ayant obtenu l'unanimité au premier tour de scrutin, sont déclarées élues en tant que membres suppléants de la commission d'appels d'offres du CCAS.* »

*Question N° 08 Conseil médical : désignation des membres,*

*Il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au conseil médical. Cette instance émet un avis consultatif obligatoire en matière d'accidents de service, d'accidents de trajet, de maladies professionnelles, d'allocation temporaires d'invalidité et de retraites pour invalidité.*

*Je vous propose de désigner comme titulaires Josiane PIRET et Isabelle UTRAGO, et comme suppléants Marie ROFIDAL et Marjorie OUSSADON.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Monsieur le Président procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Mesdames Josiane PIRET et Isabelle UTRAGO comme représentants titulaires, et Mesdames Marie ROFIDAL et Marjorie OUSSADON comme représentants suppléants.

Monsieur le Président : « *Pour la question N° 09 Désignation d'un représentant à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale des Alpes-Maritimes (UDCCAS 06), je vous propose de désigner la Vice-Présidente afin de représenter le CCAS de Cagnes-sur-Mer au sein de l'UDCCAS 06.* »

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Monsieur le Président procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Josiane PIRET afin de représenter le CCAS de Cagnes-sur-Mer au sein de l'UDCCAS 06.

Monsieur le Président : « *Josy tu es désignée ! Question N° 10 « Désignation des délégués au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM),*

*je vous propose de désigner comme délégué titulaire Josiane PIRET et comme délégué suppléant Isabelle UTRAGO*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Monsieur le Président procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Josiane PIRET comme délégué titulaire et Madame Isabelle UTRAGO comme délégué suppléant.

Monsieur le Président : « *Félicitations. Question N° 11 concerne l'adoption du procès-verbal de la séance précédente. Tout le monde a pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 mars 2026.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Monsieur le Président procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026.

Monsieur le Président : « *Pour la question N° 12 Compte-rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil d'Administration, il s'agit du compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance.*

*Comme vous le savez le conseil d'administration a donné des délégations de pouvoirs à la commission permanente et à la vice-présidente.*

*Concernant la commission permanente, elle s'est réunie 2 fois et a examiné 4 demandes d'aide financières, 1 seule a reçu un avis favorable et 3 ont été rejetées.*

*Le CCAS a octroyé 400,00 € et les associations partenaires (ASF, Croix Rouge, Secours Catholique et Secours Populaire) 470,26 € soit un montant total de 870,26 €.*

*L'association « Restaurant du Cœur » participe également à nos travaux et intervient sous la forme d'aide alimentaire.*

*Concernant les pouvoirs confiés à la vice-présidente, sur la période du 1<sup>er</sup> février 2026 au 31 mars 2026, 29 demandes d'aide sociale légale ont obtenu un avis favorable.*

*Elles concernent l'aide-ménagère à domicile (1), le placement en EHPAD (18), le placement en foyer d'hébergement pour personnes handicapées (6), le placement en foyer logement (1), la prestation de repas en foyer-restaurant (1) et la prestation de portage de repas (2).*

*Sur la même période, 17 demandes de domiciliation ont toutes obtenues un avis favorable,*

*Et 950 chèques d'accompagnement personnalisé d'un montant de 8,00 € ont été délivrés, soit un montant total de 7 600,00 €.*

*Concernant les contrats, conventions et décisions : 3 décisions ont été prises, elles concernent deux régies de recettes et la mise à disposition d'un de nos bureaux pour une permanence du conciliateur de justice.*

*Ce compte rendu ne donne pas lieu à vote, avez-vous des questions ? »*

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ces décisions.

Monsieur le Président : *« La question N° 13 concerne le Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2026, vous avez tous été destinataire du rapport d'orientations budgétaires qui rappelle les éléments de contexte, les effets de notre analyse des besoins sociaux (ABS) et les axes prioritaires de nos missions.*

*Cette étape importante du cycle budgétaire sert à informer le conseil d'administration sur l'état des finances du CCAS. Il nécessite un travail approfondi des services pour estimer au plus juste l'évolution des dépenses et des recettes de la collectivité.*

*Cette information traduit ainsi la volonté d'assurer une meilleure transparence de l'action publique en permettant de débattre, avant le vote et l'adoption définitive du budget primitif, non seulement des choix budgétaires de l'établissement, mais également des moyens financiers à mettre en œuvre pour les réaliser.*

*Le rapport rappelle les missions essentielles du CCAS : autonomie des seniors, lutte contre la précarité, logement, accompagnement social.*

*Dans un contexte marqué par :*

- *une dégradation économique et une forte incertitude,*
- *un désengagement relatif de l'État,*
- *une demande sociale en hausse,*

*la commune reste un soutien financier majeur, garantissant le maintien d'un haut niveau de service.*

*Nos priorités sociales sont réaffirmées avec le renforcement des actions en faveur :*

- *des personnes âgées (repas, aide à domicile, animation),*
- *des personnes précaires (aides financières, accompagnement),*
- *du logement social, d'urgence et temporaire,*
- *des femmes victimes de violences (Point Femmes, Maison Olympe de Gouges).*

*Et le déploiement d'actions issues de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)*

- *inclusion numérique,*
- *santé mentale,*
- *lutte contre la précarité.*

*Une nouvelle ABS prévue fin 2026 permettra de fixer de nouveaux objectifs pour le mandat qui s'ouvre.*

*Nous poursuivrons donc une gestion rigoureuse, sans renoncer à nos ambitions sociales ou chaque euro dépensé sera utile et orienté vers les besoins des habitants.*

*Nos résultats sont excédentaires en fonctionnement et en investissement.*

*L'encours de la dette est constitué par un seul emprunt renégocié en 2005 pour réduire le montant du loyer de l'EHPAD Cantazur. Nous sommes à un niveau de dette soutenable et en diminution.*

*Sur le volet du personnel, l'établissement compte au total 49 agents répartis sur trois budgets.*

*Nous faisons face à une hausse des besoins sociaux et à des tensions sur les ressources humaines. Nos équipes sont engagées, mais il faut les soutenir et les stabiliser. L'aide à domicile reste un secteur fragile que nous devons accompagner avec vigilance.*

*En matière d'investissement, il nous faut penser à l'avenir, à la modernisation de nos équipements et l'amélioration de l'accueil du public.*

*Des projets sont déjà engagés et d'autres à définir. Nos Priorités :*

- *la modernisation informatique et téléphonique,*
- *la rénovation du site « La Fraternelle »,*
- *l'acquisition de locaux pour activités,*
- *le renouvellement de véhicules et d'équipements,*
- *l'entretien du patrimoine.*

*Le CCAS présente en 2026 une situation financière globalement saine, un niveau d'investissement maîtrisé, mais fait face à une pression sociale et budgétaire croissante.*

*Dans ce contexte, le rôle de la commune reste central pour :*

- *garantir la continuité des services,*
- *accompagner les publics les plus fragiles,*
- *soutenir les équilibres financiers à moyen terme.*

*Avez-vous des questions ? »*

Madame Isabelle UTRAGO : *« Alors ce n'est pas une question. Il faudra un peu d'argent. »*

Monsieur le Président : *« J' imagine. »*

Madame Isabelle UTRAGO : *« C'est le moment hein ! Parce qu'il serait peut-être bénéfique pour la commune de faire l'acquisition de logements sociaux qui sont mis à la vente. Pour l'instant nous n'avons pas le prix de ces logements, mais il y a deux bailleurs sociaux qui mettent à la vente ces logements et donc je souhaiterais que la commune puisse en faire l'acquisition pour qu'on puisse mettre des cagnols à l'intérieur, et peut-être faire une SEM, une société d'économie mixte, pour gérer ces logements. »*

Monsieur le Président : *« Entendu. »*

Madame Isabelle UTRAGO : *« Dès que j'aurai le prix, je l'enverrai à Franck. »*

Monsieur le Président : *« Pas de souci. »*

Madame Josiane PIRET : *« On a conscience que l'on a besoin de logements. »*

Monsieur le Président : *« Mais bien sûr. »*

Madame Josiane PIRET : *« C'est dans nos prévisions de toute façon. »*

Monsieur le Président : *« Merci Isabelle. Cette question ne donne pas lieu à vote. »*

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026 qui a eu lieu ce jour.

Monsieur le Président : *« Donc je passe à la question N° 14 Autorisation permanente et générale de poursuites pour le CCAS et ses budgets annexes. Lorsque les bénéficiaires des prestations du*

*CCAS ne respectent pas les délais relatifs au paiement des factures, notre établissement émet des titres de recettes dont le recouvrement est assuré par le comptable public.*

*Par délibération en date du 27 juillet 2020, le conseil d'administration a accordé au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites en retenant les seuils couramment admis, à savoir :*

- OTD bancaire : 130 € / redevable*
- OTD CAF : 30 € / redevable*
- OTD employeur : 30 € / redevable*
- Saisie vente : 150 € / redevable*

*Suite au renouvellement du conseil d'administration, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ces points.*

*Aussi, je vous propose d'accorder à nouveau cette autorisation au comptable public et de retenir les mêmes seuils.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Monsieur le Président procède au vote]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité accorde à nouveau au comptable public, une autorisation permanente et générale de poursuites pour l'ensemble des budgets, et retient ces mêmes seuils.

Monsieur le Président : « *Nous en avons donc fini avec ce conseil d'administration, je vous remercie toutes et tous pour votre participation.* »

*Le prochain conseil aura lieu le jeudi 30 avril 2026 à 10h00 et concernera, notamment le vote des budgets, la réglementation sur les services et établissements médico-sociaux et le bilan d'activité.*

*Les suivants sont programmés les 1<sup>ères</sup> quinzaines de juin, d'octobre et de décembre.*

*Comme indiqué dans le règlement intérieur voté précédemment, les transmissions des conseils d'administration se font de façon dématérialisée par le biais d'une plateforme en ligne.*

*Je vous précise également qu'une commission d'appels d'offres aura lieu le jeudi 30 avril juste après le conseil d'administration.*

*Les membres récemment désignés recevront une convocation dans les jours à venir.*

*Cette réunion est destinée à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant appelés à siéger dans les commissions des groupements de commandes passés avec la ville et avec la caisse des écoles pour les denrées alimentaires ou la téléphonie.* »

Madame Josiane PIRET : « *Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir mené ce conseil d'administration avec énergie, volonté...* »

Monsieur le Président : « *et rapidité !* »

Madame Josiane PIRET : « *et rapidité. En fait c'était surtout des questions d'élection. Après ça sera différent Il fallait qu'on s'organise, que l'on se présente tous. Et vous savez qu'on est très accessible, vous pouvez nous appeler, demander si vous avez des questions, ne vous gênez pas.* »

Monsieur le Président : « *Merci Josy. Merci à toutes et tous.* »

Madame Gisèle DECONNINK : « *Pour la commission permanente c'est toujours le mardi à 16h00 ?* »

Madame Josiane PIRET : « *On va regarder ça et on vous tient au courant très vite.* »

La séance est levée à 10h25.

Pour le Maire, Président,  
Et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Josiane PIRET



Le secrétaire de séance,



Alain TONINI